



# - La lettre d'EDME -

Nos ACTIONS | Nos AGENDAS | Nos FOCUS

## Nos Actions

- > Notre suivi des Permis de Construire à enjeux Environnementaux
- > Notre vigilance Cadre de Vie
- > Notre accompagnement aux Initiatives Citoyennes locales.
- > Le suivi des Engagements de nos collectivités

## Le PC du mois

A Saucats, le projet **Horizeo** a déposé son permis de construire avant la date butoir du 10 Mars. Les services de l'Etat doivent désormais confirmer à Engie et à Neoen que le dossier est complet avant de l'examiner pendant environ dix-huit mois puis de déclencher l'ouverture d'une enquête publique. Si l'Etat donne son feu vert à Horizeo, il faudra deux ans de travaux pour construire la centrale, dont la mise en service pourrait intervenir fin 2027. C'est sans compter les recours, notamment d'Horizon Forêt, appuyé par une autre association très active la Sepanso. De plus les élus de la CDC Montesquieu s'apprêtent à voter une motion contre l'implantation du parc géant sur leur territoire.

## l'Agenda EDME

Le Mercredi **27 Mars à 18h45** va se tenir une **Rencontre Citoyenne - Débat sur la Mobilité Dans l'Entre-Deux-Mers**  
 Le lieu: Salle de motricité, allée de Steinenbronn, 33360 Quinsac  
 #tous concernés, tous engagés, tous mobilisés avec Mobilité E2M en action et EDME  
 Objet: > **recenser les problématiques de terrain,**  
 > **definir des moyens d'action**

### Nous Suivre:

Sur Facebook: EDME

Et sur le Site:

<https://edm-environnement.fr/la-lettre-dedme/>

### Nous Contacter:

Tel: 06 84 97 70 47

Mail: [connaître@edm-environnement.fr](mailto:connaître@edm-environnement.fr)



## LE COLLECTIF MOBILITE EST EN MARCHÉ

o o o o

Les choses bougent sur les actions mobilité.

o o o o

1/ Le Collectif des usagers **MOBILITE E2M EN ACTION** a été lancé le **20 février** par création d'un groupe Facebook « Mobilité E2M ». L'inscription peut se faire au moyen du lien ci-après :

[https://www.facebook.com/groups/1320120091962231/?ref=share\\_group\\_link](https://www.facebook.com/groups/1320120091962231/?ref=share_group_link)

Il est également possible de s'inscrire en adressant un mail à EDME à l'adresse suivante :

[collectifmobilite@edm-environnement.fr](mailto:collectifmobilite@edm-environnement.fr)

Le nombre d'inscrits évolue rapidement ; il est actuellement de 112.

2/ La réunion des usagers initialement prévue en février se tiendra finalement le **mercredi 27 mars de 18 H 45 à 20 H** dans la salle de motricité de QUINSAC grâce à l'intervention du maire.

La recherche d'une salle pour une réunion citoyenne a été laborieuse révélant parfois une vision étriquée de la citoyenneté :

- à Cambes, pas d'utilisation de la salle Bellevue le samedi pour les associations ; elle est destinée à la location au tarif de 1.500 € !

- à Baurech, en semaine, la salle des fêtes est réservée aux associations communales ce qui n'est pas le cas d'EDME, association intercommunale ! En revanche le samedi est disponible moyennant finances au tarif de 800 € ! Heureusement, d'autres communes sont plus accueillantes.

3/ une pétition est en ligne à l'adresse suivante:

<https://chng.it/v9kpKwZTkc> ,

N'hésitez pas à le faire savoir ,

#tous concernés, tous engagés, tous mobilisés.

## LES INVESTISSEMENTS DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS EN 2024

Suite à 2 mandatures avec des investissements nouveaux importants, la mandature des Portes de l'Entre-Deux-Mers ouverte en 2020 a été placée sous le signe de la contrainte budgétaire.

Les décisions d'investissements nouveaux avaient été gelées en attendant de retrouver, pour 2026, des marges de manœuvre financières.

Malgré cela, le budget prévisionnel de 2024 de la CDC adopté fin 2023 a retrouvé des couleurs grâce à l'excédent dégagé sur le budget de fonctionnement qui est la première source de financement des investissements.

Pour l'année, 14,4 M€ pour le fonctionnement et **1,9 M€ pour l'investissement.**

Après remboursement des emprunts à 410.000 €, **ce budget prévisionnel d'investissement couvre l'amélioration de l'existant et des projets nouveaux: les frais d'étude du schéma vélo (20.000 €) et au titre du PCAET, la thermographie aérienne des bâtiments municipaux (15.000 €), une étude d'opportunité sur un projet d'autoconsommation collective pour la ZA Bernichon de Latresne (20.000€).**

**Au titre du PCAET et du Plan paysage sont budgétées l'amélioration du lavoir Garistoy de Camblanes (5.000 €), celle du Petit Port de Cambes (2.000 €), et celle du Pré Barnabé de Latresne (2.000 €).**

**Enfin, la première tranche du projet de voie verte Horizon Garonne – Langoiran- Cambes - est budgétée pour 131.885 € ; elle est subordonnée à l'obtention d'une subvention.**

## De Bonnes idées pour l'environnement:

### Le BAC A LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES entre les Quais de Bordeaux et les Portes de l'Entre-Deux-Mers

Quelle startup girondine serait prête à mettre au point un bac destiné aux seuls vélos (avec possibilité de louer son vélo électrique pendant la traversée ) entre Langoiran et les quais de bordeaux? En liaison avec le Plan Vélo voulu par la Communauté de Communes et Bordeaux Métropole, ce BAC permettrait de profiter de Bordeaux en vélo mais aussi aux bordelais et aux touristes de profiter de l'Entre-deux-Mers en vélo...

o o o o o o o



Bel Exemple de covoiturage

o o o o o o o

### Les Lauréats du Budget

#### Participatif de la Gironde sont connus

Le département de la Gironde a décidé l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département sur la base d'idées citoyennes.

Cette année c'est 800 000 € qui seront dédiés aux 50 projets lauréats

**Le budget participatif permet aux Girondins de s'engager face aux changements environnementaux et sociétaux en participant directement par leur projet à la transformation de leur territoire vers des modes de vie solidaires, écoresponsables et porteurs de sens.**

les projets doivent avoir un effet positif sur les solidarités, la biodiversité, le climat, la citoyenneté, le lien social.

Les projets devaient être déposés en Septembre-Octobre, après analyse technique par le département , les girondins pouvaient voter en février pour 5 projets. Les lauréats ont été connus le 4 Mars.

Concernant l'Entre-deux-Mers,

#### 3 projets ont été retenus :

- Le **Micro-Cinéma Itinérant**, porté par l'association La Fraysse En Culture, budget alloué 13600€.
- La **création d'un Boulodrome en Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)**, porté par La MAS LADAPT de Camblanes, budget alloué 15200€.
- Les **Cabanes des Vignes** , budget alloué 12000€

## FOCUS : Le Covoiturage au quotidien : Une solution d'avenir avec un effet de levier indiscutable.

### Soit mais qu'en est-il pour la Région Nouvelle-Aquitaine et la métropole de Bordeaux ?

Substituer le covoiturage à la conduite en solo d'un véhicule automobile permet une réduction significative du flux des véhicules. Dans son utilisation, la Nouvelle Aquitaine, plus grande Région de France, est 10<sup>ème</sup> sur 13 et Bordeaux n'est pas dans les 10 premières métropoles.

La mise en relation d'un conducteur avec un ou plusieurs passagers peut relever d'un **covoiturage spontané** (autostop organisé ou lignes de covoiturage, par des points d'arrêt matérialisés) ou d'un **covoiturage planifié** entre particulier ou par le biais de sites en ligne ou d'applications favorisant la mise en relation entre conducteurs et passager.

La rive droite de la Garonne étant définie comme une vallée enclavée, le covoiturage devrait y avoir une place de choix.

Sur les 17 corridors ayant fait l'objet d'une étude présentée en Juillet 2023 devant le comité de bassin de mobilité Gironde - Garonne, le **corridor Bordeaux-Langon** a été classé second en terme d'opportunité, et dans celui-ci, **la ligne de covoiturage D10/ D113 Floirac – Langoiran fait partie des 5 lignes à bon potentiel ( potentiel de 500 conducteurs et de 1900 passagers)**

Autour de cet itinéraire, ce covoiturage quotidien sans réservation doit se combiner avec les propositions de transport en commun: des points d'embarquements identifiés/ aménagés peuvent permettre l'ouverture à l'auto-stop nouvelle version (avec charte d'utilisation, procédure d'identification et/ou d'inscription préalable, site internet d'information, Kit de covoiturage) .

Reste à pourvoir à l'organisation de ce covoiturage. Sur notre territoire ce rôle incombe à la Région puisque cette compétence mobilité n'a pas été adoptée par la CDC.

### Où seront les ZAE nR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) de notre CDC ?

Avec la fin annoncée des énergies fossiles (pour cause de CO2 et de changement climatique) et leur remplacement partiel par de l'énergie électrique, **il s'agit d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables** en renforçant l'acceptabilité des projets dans les territoires.

L'enjeu est d'avoir du courant électrique dans nos prises et nos interrupteurs à l'horizon 2050...

**Très concrètement, une loi prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAE nR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.**

Dans notre territoire, c'est la CDC des Portes de l'Entre 2 Mers qui a été chargée de monter le dossier pour les communes.

**Alors que la loi a prévu une « concertation » publique, notre CDC a organisé une « concertation invisible » par la majorité des citoyens. Les données fournies par les enquêteurs ZAE nR n'ont pas permis de répondre à leurs questions. C'est une façon de tenir à l'écart la population de problématiques la concernant directement.**

**De plus, l'enquête publique s'est limitée aux seuls panneaux photovoltaïques alors qu'il existe bien d'autres énergies renouvelables (solaire thermique, bioénergies, géothermie...). Pourquoi ont-elles été exclues ?**

Là où d'autres collectivités ont organisé des centaines de réunions publiques sur le sujet, il semble que l'objectif principal de notre CDC ait été de tenir à l'écart la population de la CDC !

**Quoi qu'il en soit, après cette pseudo-concertation publique, notre CDC a fait des propositions de ZAE nR au Comité Régional de l'Energie (CRE) qui validera ou non ces données. Nous sommes actuellement en attente de la réponse du CRE !**

Deux points encore à savoir :

- Ce dispositif permet à la commune de faire valider, en plus des ZAE nR, **des « zones d'exclusion » des dispositifs d'énergies renouvelables.**
- **La non-validation de ZAE nR par le CRE, rend tout le territoire de la commune apte à recevoir des dispositifs d'énergies renouvelables.**

